



Syndicat tourisme des vallées du Tarasconnais et du Vicdessos (Siren : 250901857)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tarascon-sur-Ariège
Arrondissement	Foix
Département	Ariège
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	13/10/2003
Date d'effet	13/10/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Alain SUTRA

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	local de la CC de Tarascon
Numéro et libellé dans la voie	21, avenue de Sabart
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	09400 Tarascon
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	10 463
Densité moyenne	19,41

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
09	CC d'Auzat et du Vicdessos (240900316)	CC
09	CC du Pays de Tarascon (240900431)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement touristique</p> <p>- Tourisme</p> <p><i>Le syndicat a pour objet le développement des vallées du Tarasconnais et du Vicdessos par l'activité touristique et plus particulièrement: - la participation à l'élaboration, la mise en place et le suivi du schéma local de développement touristique, - l'accueil et l'information des touristes, - l'information des loisirs et des animations touristiques nécessaires à leur projet de vacances, - la promotion touristique et thermale du territoire, - la coordination des animations et l'assistance technique à leur réalisation si nécessaire, - la coordination des partenaires touristiques locaux, - les démarches qualités, - l'observatoire local du tourisme, - l'assistance aux projets touristiques, - la production et la commercialisation de produits touristiques, Ces actions étant auparavant assurées par les deux offices de tourisme du territoire, elles devront être assurées par un seul office. - l'étude de projets touristiques inter-cantonaux, réalisation et gestion, si nécessaire, dans l'intérêt collectif, - suivi et gestion de procédures contractuelles en matière de développement touristique(pôle touristique...) - création et gestion des chemins ATHLE-NATURE.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)